



Procès-Verbal
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14/04/2026

De la commune de **CREMPIGNY BONNEGUETE**

Nombre de membres : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10 Procuration : 00	Le 14 avril 2026 à 19h30 Le Conseil Municipal de la Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ROUIT Bruno, <u>Date de la convocation</u> : 09/04/2026
<u>Présents</u> : BOURDON Isabelle – BUNOZ Amélie -- CHANCEAUX Damien -- CLERC Sébastien – COHUAUD Mickaël -- M. CRAWLEY Kevin -- DESMOULINS Cédric – LE GUEN Ophélie – ROUIT Bruno – TORRISI Lyvia. <u>Absents excusés</u> : - DELAHAYE Sandrine Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Mme TORRISI Lyvia secrétaire de séance.	

OBJET

Séance publique

- Subvention amendes de Police 2026 (devis enrobé chapelle)
- Servitude de passage piétonnier
- Modification du règlement de la garderie
- Commission de contrôle des listes électorales
- Commission CCID
- Commissions communales
- DM n°2
- Recensement des moyens dans le cadre du PCS
- Cohésion du village avec les associations
- Devis travaux Bramafan

Questions diverses

- Création de lot

Le procès-verbal du 20/03/2026 est accepté par les élus présents.

SEANCE PUBLIQUE :

Subvention amendes de police 2026

Délibération n°2026/04/01

Exposé : M. le maire indique qu'il serait nécessaire de faire des travaux d'enrobés ou autres matériaux à la Chapelle de Bonneguète ainsi que des travaux d'accompagnement des eaux



pluviales à Bramafan afin de sécuriser et éviter des inondations sur la route en cas de fortes pluies. Pour se faire, il est suggéré de faire une demande de subvention amendes de Police. Après délibération, Le conseil Municipal **décide** :

Pour: 10 contre: 00 abstention: 00

- D'approuver le lancement des projets.
- De demander la subvention.
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Servitude de passage piétonnier

Délibération n°2026/04/02

Le maire informe le conseil municipal que lors d'une acquisition d'un terrain de Mme Marie-Jeanne SEGAL née PETRIER en date du 13 avril 2016 de la parcelle 039A n°955, cette parcelle provient de la division de la parcelle de plus grande contenance alors cadastré 039A n°719 dont le surplus, soit la parcelle nouvellement cadastrée 039A n°954 est restée la propriété de Mme SEGAL.

Par suite de cette division et de la vente, la parcelle cadastrée 039 A n°954 n'est plus accessible depuis la voie publique ce qui enclave le terrain.

Afin d'assurer l'accès de cette parcelle depuis la voie publique, il est suggéré de constituer une servitude de passage exclusivement piétonnier sur la parcelle 039A n°955 au profit de la parcelle 039A n°954. Tous les frais seront supportés par la commune soit les frais d'actes à 900 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

par 10 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre

- **De constituer une servitude de passage exclusivement piétonnier sur la parcelle 039A n°955 au profit de la parcelle 039A n°954.**
- **D'autoriser** M. le Maire à signer l'acte de constitution de servitude ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Modification du règlement de la garderie

Délibération n°2026/04/03

Exposé : suite à des abus d'annulation de la garderie notamment les mercredis et vacances scolaires, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur 2025/2026 à la date du 14/04/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

par 10 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre

- **D'accepter** la modification du règlement intérieur de la garderie à compter du 14/04/2026 dont une copie sera annexée à la présente délibération.



Commission de contrôle des listes électorales

Délibération n°2026/04/04

Conformément à l'article R.7 du code électoral, dans chaque commune, les membres de la commission prévue à l'article L.19 sont nommés par le Préfet, après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Composition de la commission de contrôle dans les communes comptant une seule liste en présence au conseil municipal (art.19, VII du code électoral).

- Rôle : vérifier la régularité des listes électorales et statuer sur certains recours contre les décisions du maire (inscriptions/radiations).
- Fréquence : au moins une fois par an et avant chaque scrutin.
- Composition : 3 ou 5 membres selon la taille de la commune.

La commission de contrôle est composée :

- D'un conseiller municipal
- D'un délégué de l'administration désigné par le préfet
- D'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire

Il est également nécessaire d'avoir des suppléants. Les membres de la commission sont nommés pour 6 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

Par 10 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre

De nommer Mme LEGUEN Ophélie Conseillère municipale titulaire et Mme TORRISI Lyvia conseillère municipale suppléante.

A titre informatif, nous proposerons M. Billiaux Bruno comme délégué de l'administration désigné par le préfet (suppléante Mme Bunoz Amélie) et Mme Charvet Claudette comme délégué désigné par le président du tribunal judiciaire (M. Chanceaux Damien).

Commission CCID

Délibération n°2026/04/05

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que l'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes inférieures à 2000 habitants, cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée des membres de la commission est identique à celle du mandat municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité locale directe. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

par 10 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre



de proposer au directeur du Centre des Impôts fonciers :

Personnes proposées	Personnes proposées
BUNOZ Amélie	BUNOZ Mickaël
BOURDON Isabelle	SONDARD Joël
CHARVET Claudette	ZAMPARO Justine
CHANCEAUX Damien	GYR ARNERA Irène
DELAHAYE Sandrine	BUNOZ Gilbert
COHUAUD Mickaël	FRANCON Jean-Luc
TORRISI Lyvia	DUFURNET Sandra
MOINE Jean-Luc	BILLIAUX Bruno
CRAWLEY Kevin	CLERC Sébastien
DESMOULINS Cédric	GALLARD Vincent
LEGUEN Ophélie	GALLARD TORGUE Séverine
DACHY Marie-France	SONDARD Monique

Commission Communales

Délibération n°2026/04/06

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les différents délégués des commissions.

Après délibération et à l'unanimité des élus présents sont désignés les différents délégués des commissions suivantes :

Désignation des membres de la Commission Urbanisme

<i>Membres</i>	<i>Membres</i>
Bruno ROUIT	Cédric DESMOULINS
Kevin CRAWLEY	Amélie BUNOZ
Ophélie LE GUEN	Damien CHANCEAUX

Désignation des membres de la Commission communication

<i>Membres</i>	<i>Membres</i>
Ophélie LE GUEN	Isabelle BOURDON
Lyvia TORRISI	

**Désignation des membres de la commission travaux et appels d'offres :**

Membres	Membres
Bruno ROUIT	Sébastien CLERC
Kevin CRAWLEY	Amélie BUNOZ
Damien CHANCEAUX	Mickaël COHUAUD

Décision Modificative n°2

Suite à l'achat de consignes de grandes bouteilles de gaz, aucun crédit n'était prévu au BP 2026. Il est proposé de faire l'opération suivante :

D2188 = - 400 €

R275 = 400 €

Afin d'alimenter le C/275 et équilibrer le budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

par 10 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre

- D'accepter le changement des lignes d'écriture présentées

Recensement des moyens dans le cadre du PCS

Une présentation de la fiche est faite. Elle va être accompagnée avec le Papotin dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. Cette fiche va permettre de connaître les moyens humains, matériel et hébergements ainsi que les coordonnées afin de disposer de moyens nécessaires en cas d'urgences, catastrophes...

Cohésion du village avec les associations

Il est proposé d'organiser des journées cohésions avec les associations et les habitants. A titre d'exemple, en 2026 proposition d'une journée découverte avec l'association de Chasse et 2 sessions de Gestes qui sauvent avec l'association Protection Civile.

Devis travaux Bramafan

Il est suggéré de laisser la commission de travaux étudier les devis et éventuellement demander des devis à d'autres entreprises.

Questions diverses**Création de lot**

Une création de lot est en train de se faire à Crempigny. Il est demandé si une autorisation d'urbanisme a été faite.

Fin de séance : 22h05

Prochaine séance :

Le secrétaire de séance
Mme Lyvia TORRISI

Le Maire,
M. ROUIT Bruno

